



évaluation de dommages et intérêts, problème avec un opérateur

Par Visiteur

Bonjour

Orange a abusivement coupé ma ligne téléphone et adsl (que j'avais auprès d'Alice depuis plus de trois ans) pendant près de 3 semaines et j'ai été harcelée par l'envoi journalier de contrat avec faux rib, matériel, factures. Je me suis fait insulter au téléphone. Je n'ai jamais reçu de réponse à ma lettre recommandée du 3 Mai et j'ai donc fait une demande auprès de la juridiction de proximité. Celle ci me demande de chiffrer les frais. J'aimerais savoir de quelle manière l'on peut évaluer le préjudice moral, cette société à agi en mon nom, sans autorisation, de faux documents ont été émis tous nos appels restaient vains, et l'on nous faisait du bourrage de crâne afin de prendre un abonnement auprès d'orange... Nous avons craqué nerveusement, mon mari est âgé de 80 ans et malade, j'ai dû aller voir mon médecin pour prescription.

Je vous remercie par avance
salutations distinguées.

Par Visiteur

Chère madame,

Celle ci me demande de chiffrer les frais. J'aimerais savoir de quelle manière l'on peut évaluer le préjudice moral, cette société à agi en mon nom, sans autorisation, de faux documents ont été émis tous nos appels restaient vains, et l'on nous faisait du bourrage de crâne afin de prendre un abonnement auprès d'orange...

Que s'est il passé précisément?

Pourquoi vous "bourrer" le crâne" pour souscrire un abonnement chez Orange, alors que de toute évidence, vous aviez déjà un abonnement?

En quoi la société a agi en votre nom?

Très cordialement.

Par Visiteur

J'ai fait un test de vitesse de connexion le 23 Avril, à la suite de ça un commercial orange (07702611497) m'a appelé pour me faire une proposition que j'ai rejetée, je n'ai jamais rien accepté. Le 30 Avril j'ai constaté que je n'avais plus de ligne. Ils ont abusivement coupé ma ligne. J'ai réagi immédiatement, mais il était plus de 20 h veille du 1er Mai. j'ai laissé un message sur orange à partir de chez des amis dès le 1er mai, j'ai eu le 3900 dès le lundi et j'ai immédiatement adressé une lettre recommandée. l'abus est reconnu, mais ils ont continué à adresser le contrat dans lequel il y avait un rib qui ne reprenait pas nos coordonnées, ils ont ensuite envoyé la live box, des courriers, des factures par france télécom... Lorsque j'appelais le 3900 ou le 1013 ou le 1014, ils me renvoyaient de l'un à l'autre en me serinant que j'étais un abonné orange et France télécom, il m'a même été demandé si j'étais française!! Ils faisaient la sourde oreille afin de me décourager et m'obliger à prendre leur abonnement. ILS ME DISAIENT QUE LA RESILIATION ETAIT EN COURS MAIS QU'ILS NE SAVAIENT PAS COMBIEN DE TEMPS CA PRENDRAIT...

Je n'étais pas sûre de récupérer mon numéro de téléphone, j'ai dû renouveler mon abonnement auprès d'Alice, heureusement, j'avais l'aide d'un ami qui travaille chez mon opérateur.

JE REPETE QUE JE N'AI JAMAIS RIEN ACCEPTE, ILS ONT USURPE MON IDENTITE , MEME SI C'EST LE FAIT D'UN COMMERCIAL QUI A AGI DE CETTE MANIERE POUR TOUCHER SA PRIME, ILS EN SONT RESPONSABLES.

ILS ONT ENSUITE CONTINUE D'AGIR SANS JAMAIS S'EXCUSER NI ADRESSER UNE QUELCONQUE REPONSE A MES COURRIERS. J'ai par contre un accusé de réception de mon message du 1er Mai où ils précisent que le compte a été souscrit sans mon accord.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.
Cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

JE REPETE QUE JE N'AI JAMAIS RIEN ACCEPTE, ILS ONT USURPE MON IDENTITE , MEME SI C'EST LE FAIT D'UN COMMERCIAL QUI A AGI DE CETTE MANIERE POUR TOUCHER SA PRIME, ILS EN SONT RESPONSABLES.

Je ne vois toujours pas où se situe l'usurpation d'identité.

En définitive, combien de temps votre ligne téléphonie a t-elle été coupée? Avez vous engagé des frais pour exercer votre démarche judiciaire?

Très cordialement.

Par Visiteur

Comment réagiriez vous si l'on vous coupait votre ligne téléphonique et adsl pendant trois semaines. Si l'on résiliait à votre place un abonnement que vous possédiez depuis plus de trois ans en toute satisfaction ET QUI COUTE MOINS CHER QUE CHEZ ORANGE.

Si quelqu'un avait agi à votre place, sans que vous ne lui ayiez rien demandé.

j'appelle cela usurpation d'identité, mais je ne suis pas juriste ; mais il y a bien eu un abus de faiblesse étant donné l'âge de mon mari. Tout seul il aurait baissé les bras et aurait accepté leur abonnement.

Vous semblez ne pas comprendre ce que nous avons vécu, les larmes et les nuits blanches.

Si ma ligne téléphonique "n'a été coupée" que trois semaines, cela a entravé de manière importante notre vie de tous les jours pour des motifs qu'il serait sans doute long à vous expliquer.

Nous demeurons fatigués et vexés de cette aventure et pensons sincèrement que ces actes méritent sanction judiciaire et pécuniaire.

A vous lire, merci.

salutations

Par Visiteur

Chère madame,

Comment réagiriez vous si l'on vous coupait votre ligne téléphonique et adsl pendant trois semaines. Si l'on résiliait à votre place un abonnement que vous possédiez depuis plus de trois ans en toute satisfaction ET QUI COUTE MOINS CHER QUE CHEZ ORANGE.

Si quelqu'un avait agi à votre place, sans que vous ne lui ayiez rien demandé.

j'appelle cela usurpation d'identité, mais je ne suis pas juriste ; mais il y a bien eu un abus de faiblesse étant donné l'âge de mon mari. Tout seul il aurait baissé les bras et aurait accepté leur abonnement.

Ne voyez pas du tout dans ma remarque un quelconque jugement moral tendant à dire que "parce qu'il n'y a pas usurpation d'identité" alors "vous n'avez subi aucun préjudice". Ce n'est pas du tout ça. Simplement, je cherche à comprendre et effectivement il n'y a pas usurpation d'identité, simplement, un abus clairement préjudiciable de votre opérateur téléphonique.

Vous semblez ne pas comprendre ce que nous avons vécu, les larmes et les nuits blanches.

Pourquoi donc? A aucun moment, je ne cherche à minimiser votre préjudice. Je cherche bien au contraire à essayer de le comprendre. Et pour ce faire, j'ai besoin de savoir ce qui s'est exactement passé, abstraction faite des qualifications juridiques que cela peut revêtir. C'est précisément mon travail. Je pense avoir bien compris grâce à vos récits, mais c'était bien là un travail indispensable.

A priori, sous réserve d'autres informations, je partirai sur une base de 600 à 750 euros de préjudice (matériel: suspension de la ligne pendant 3 semaines et résiliation abusive) et préjudice moral). Bien évidemment, vous pouvez

tout à fait demander d'avantage.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous ai passé un message récemment à partir de mon pc et vous n'acceptiez pas mon mot de passe (sans doute à cause de vista), j'ai donc essayé à partir de mon mac avec lequel heureusement j'avais enregistré le mot de passe, voici donc pourquoi je peux donner suite à votre réponse.

il y a évidemment abus prjudiciable, non pas de mon opérateur (MON OPERATEUR EST DEPUIS PLUS DE TROIS ANS ALICE ADSL QU'ORANGE A RESILIE SANS MON ACCORD) mais d'Orange qui continue encore aujourd'hui à nous adresser un courrier confirmant notre demande de résiliation en date du 9 Juin..... Ils persistent et signent... ne tenant visiblement aucun compte des courriers que je leur ai adressés. J'ai l'impression qu'une mécanique normale est en route et qu'il n'y a personne pour la reprendre en mains... C'est pourquoi il y a cet envoi continué de courriers et matériel. Aucun suivi non plus de dossier alors que dès le 1er Mai ils avaient admis l'abus.

Je voulais vous préciser que je ne suis pas une débutante ni en matière d'informatique, ni pour l'utilisation d'Internet je dépanne et conseille régulièrement des personnes ;

attentive à toute forme d'escroquerie sur internet, je ne pensais pas que pareille aventure pouvait m'arriver, surtout de la part d'une société comme orange. Je ne sais pas les termes qu'il faut utiliser pour cet abus.

Je sais pour ma part n'avoir jamais rien demandé, sauf l'erreur n'étant pas chez Orange d'avoir fait un test de connexion sur leur site (qui n'est pas annoncé comme leur appartenant) je pense faire un blog à ce sujet afin d'alerter d'éventuels victimes de leur système.

Je vous remercie de vos précisions concernant le montant du préjudice

et j'espère qu'une sanction pourra leur être appliquée, mais ne suis je pas le pot de terre contre le pot de fer....

Cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

il y a évidemment abus prjudiciable, non pas de mon opérateur (MON OPERATEUR EST DEPUIS PLUS DE TROIS ANS ALICE ADSL QU'ORANGE A RESILIE SANS MON ACCORD) mais d'Orange qui continue encore aujourd'hui à nous adresser un courrier confirmant notre demande de résiliation en date du 9 Juin.C'est pourquoi il y a cet envoi continué de courriers et matériel. Aucun suivi non plus de dossier alors que dès le 1er Mai ils avaient admis l'abus.

Je voulais vous préciser que je ne suis pas une débutante ni en matière d'informatique, ni pour l'utilisation d'Internet je dépanne et conseille régulièrement des personnes ;

attentive à toute forme d'escroquerie sur internet, je ne pensais pas que pareille aventure pouvait m'arriver, surtout de la part d'une société comme orange. Je ne sais pas les termes qu'il faut utiliser pour cet abus.

Je sais pour ma part n'avoir jamais rien demandé, sauf l'erreur n'étant pas chez Orange d'avoir fait un test de connexion sur leur site (qui n'est pas annoncé comme leur appartenant) je pense faire un blog à ce sujet afin d'alerter d'éventuels victimes de leur système.

Je vous remercie de vos précisions concernant le montant du préjudice

et j'espère qu'une sanction pourra leur être appliquée, mais ne suis je pas le pot de terre contre le pot de fer....

Vous avez bien raison! J'éprouve beaucoup de mauvais sentiments à l'égard des grands opérateurs de téléphonie et d'internet. Entre les abus dans les résiliations, les ententes illégitimes sur les prix, l'absence de concurrence véritable entre ces opérateurs et les tentatives abusives de recouvrement, il y a de quoi faire un roman..

Vous pouvez tout à fait obtenir gain de cause; la justice n'est pas clémente avec eux, et avec raison.

Très cordialement.